

**ANNEXE 1** (à conserver par la collectivité)

**TARIFS**

Fixés par délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Gard  
n° DEL-2023-40 du 14 septembre 2023.  
Pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Les sommes dues sont réclamées par le centre de gestion du Gard au moyen d'un titre de recettes émis suite à la réalisation des prestations et à verser auprès de :

PAIERIE DEPARTEMENTALE du GARD  
25 A Boulevard Talabot  
30942 NIMES CEDEX 9

au profit du compte du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Le service aide à l'archivage réalise à la demande des collectivités adhérentes un diagnostic des archives et propose une ou plusieurs intervention(s) d'archivage mentionnées ci-dessous selon les besoins de ladite collectivité.

Avant toute intervention d'archivage, le service établit une proposition précisant le nombre de jours d'intervention et de préparation nécessaires sur la base des tarifs fixés par délibération du conseil d'administration.

PRESTATIONS	MONTANT
Tri et élimination réglementaire des archives, Classement et le conditionnement des archives, Rédaction d'un récolement réglementaire, Préparation des archives pour un dépôt aux archives départementales, Sensibilisation aux pratiques d'archivage, Rédaction d'un tableau de gestion des documents Suivi sous la forme d'intervention d'archivage annuelle	360 € par jour